

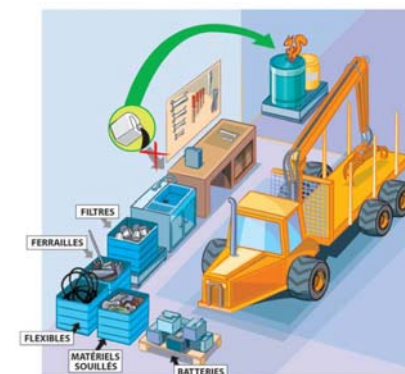


INSTITUT TECHNOLOGIQUE

GEDEON

Gestion des déchets de l'exploitation forestière

Guide méthodologique



Station Sud
Domaine de Saint clément
34 980 St Clément de Rivière
Téléphone : (33) 04 67 66 74 74
Télécopie : (33) 04 67 66 74 60
E-Mail : nguyenthe@fcba.fr

Date septembre 2007

Rédacteurs N.Nguyen The

L'objectif du projet GEDEON est la mise en œuvre d'actions collectives pour la récupération des déchets des entreprises d'exploitation forestière.

Une dizaine de points de collecte ont été mis en place et plusieurs actions collectives ont été initiées. Ce document rend compte de la méthodologie mise en œuvre et que nous préconisons dans la perspective de reproduire ce type d'opérations dans d'autres régions.

Sommaire

1	Un réseau de garages « respectueux de l'environnement ».....	2
2	Des opérations collectives	4



1 Un réseau de garages « respectueux de l'environnement »

Les déchets dangereux de l'exploitation forestière sont notamment ceux générés par les opérations de maintenance et d'entretien des engins (abatteuses, porteur, skidder).

Les opérations les plus simples peuvent être réalisées par les opérateurs eux mêmes mais l'essentiel est réalisé par des garagistes spécialisés.

Ces garagistes drainent donc de fait une quantité non négligeable de déchets et ils constituent un bon moyen de les collecter.

Il est donc important qu'ils aient une bonne gestion des déchets et qu'ils proposent une prestation « respectueuse de l'environnement ».

Un diagnostic de conformité

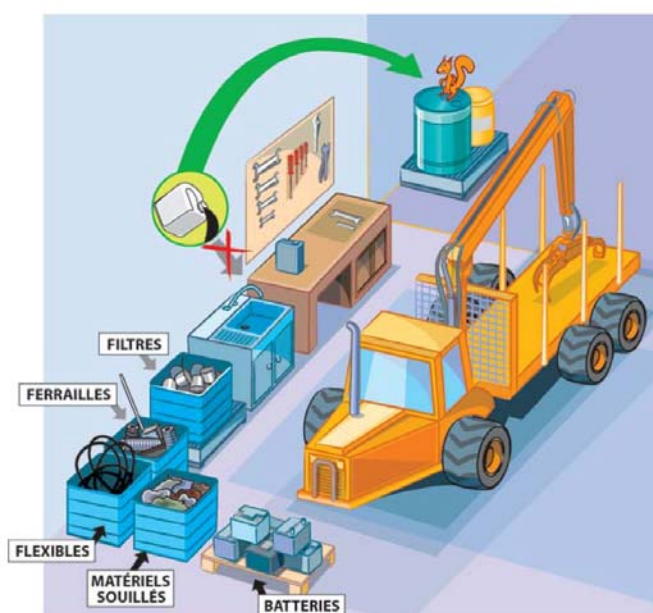
Effectuer une visite avec le garagiste pour dresser l'état des lieux des déchets générés et, pour chacun d'eux, des pratiques de gestion et d'élimination. On pourra s'appuyer sur la grille diagnostic en [annexe](#).

En fonction des observations, des propositions d'amélioration peuvent être faites.

Aménagement du site

Un local à déchet peut être installé ou matérialisé avec :

- Une dalle de béton pour éviter les écoulements et un appentis pour éviter l'accumulation d'eaux dans les bacs,
- Des bacs ou des conteneurs pour la récupération des différents types de déchet. Ceux-ci peuvent être mis à disposition par le prestataire de collecte,
- Construction d'un séparateur d'hydrocarbure pour la récupération et le tri des boues souillées.



Aménagement type d'un garage pour la gestion des déchets

Etablissement d'un contrat de collecte avec un prestataire

Le contrat de reprise est dimensionné avec le prestataire au regard de la quantité de déchet générée. Le plus souvent, on se base sur le principe d'une collecte par an. Les quantités minimum de collecte sont de l'ordre d'une tonne.

Répercussion des coûts sur le client

La gestion des déchets fait partie intégrante de la prestation de service du professionnel.

Il est donc légitime que le coût de la gestion des déchets soit pris en compte dans la facturation au client :

- soit sous forme d'une ligne spécifique : « gestion des déchets »
- soit intégré dans les frais généraux (tarifs horaires, prix de vente du service ou du produit)

Sous forme d'un pourcentage calculé en ramenant le coût de la gestion annuelle des déchets au chiffre d'affaire du garage. Cette solution permet de globaliser la gestion des déchets et d'en répercuter le coût sur l'ensemble des clients.

Sous forme d'un montant basé sur la quantité et le type de déchet. Cette solution permet d'adapter la répercussion des coûts en fonction du type de prestation du garagiste (une vidange génère beaucoup plus de déchet qu'un simple travail de carrossage).

Pour une année donnée, le coût de collecte est fixé en se basant sur le coût de l'enlèvement des déchets de l'année précédente. Pour la première année, on se base sur le devis du prestataire.

2 Des opérations collectives

Dans cette situation, l'objectif est d'ouvrir des points de collecte des déchets pour que des entrepreneurs disposant de faibles quantités puissent bénéficier de tarifs optimisés, d'une structure adaptée aux types de déchets et d'un dispositif conforme à la réglementation apte à fournir des justificatifs et une traçabilité dans l'élimination des déchets.

Identifier des points de collecte

Les garages évoqués ci-dessus sont des points de collecte privilégiés. Dans le projet de GEDEON, des points de collecte ont également été établis dans des Centres de Formation Forestier ou encore chez des revendeurs de matériel agricole ou des concessionnaires.

La démarche sera d'autant plus pérenne que le point de collecte est lui-même producteur de déchets et s'implique déjà dans une bonne gestion pour ses propres besoins.

La démarche entraîne nécessairement une gestion supplémentaire par rapport aux activités habituelles de ces points de collecte mais ils peuvent aussi y trouver un intérêt :

- Pour des centres de formation, c'est un moyen de faire preuve d'exemplarité vis à vis de la profession. La démarche peut être relayée dans le cursus.
- Pour des garagistes, c'est un avantage concurrentiel qui peut être mis en avant
- Pour des revendeurs de matériels, c'est aussi un avantage concurrentiel qui peut être mis en avant et la démarche peut être un moyen d'attirer la clientèle.

Etablir un contrat de reprise des déchets avec un prestataire de service

De ce contrat, il est établi un barème tarifaire au kg pour les différents types de déchet. Des aides financières sur le prix de traitement des déchets peuvent être obtenues auprès des Agences de l'eau. Le prestataire de collecte peut les intégrer directement s'il est agréé par les agences.

Exemples de tarifs, avec et sans aide obtenus en 2007 avec l'entreprise Chimirec pour le garage d'Escricenne à St George de Luzençon (12)

Type de déchet	Prix (€HT/ kg) Prix sans aide de l'Agence de l'eau entre parenthèse)			
	Traitement	Transport	Total Sans aides	Total Avec aides
Aérosols	2.13 (2.13)		2.42	2.42
Liquides refroidissement	0 (0.31)		0.60	0.30
Filtre à huile et à carburant	0 (0.24)		0.53	0.27
Absorbant et matériaux souillés	0.40 (0.64)	0.29	0.94	0.64
Flexibles hydrauliques usagés	0.51 (0.75)		1.04	0.74
Pots de peinture	0.30 (0.70)		1.0	0.50

Equiper ou aménager le point de collecte

Le point de collecte peut être aménagé si nécessaire. Le prestataire installe des conteneurs et des bacs pour les différents déchets. Il faut prévoir au minimum des conteneurs pour les filtres, les flexibles et les matériaux souillés. Les aérosols sont souvent apportés en quantités beaucoup plus faibles. Les huiles représentent les tonnages les plus importants mais leur stockage nécessitent l'acquisition de bacs de rétention.

Le point de collecte doit être doté d'une balance pour peser les apports. L'idéal est une balance normalisée afin qu'il n'y ait pas de contestation sur les quantités. Un transpalette peseur s'est avéré un outil intéressant dans de nombreuses situations.

Fixer un mode d'organisation

La collecte peut être ponctuelle, sur une journée, une semaine ou un mois ou encore en continue tout au long de l'année. Dans certain cas, on peut procéder par rendez vous si les apports ne sont pas trop nombreux.

L'expérience montre que les professionnels de terrain ont souvent des difficultés pour se mobiliser à une date précise, sachant qu'ils ont des travaux en cours qu'ils peuvent vouloir avancer si le temps s'y prête. L'ouverture sur une semaine paraît un minimum.

Communication

Un support de communication simple doit être établi. Il précise les fondements de la démarche, rappelle la réglementation, donne la liste des points de collecte, les périodes d'ouverture, les types de déchets acceptés et le barème tarifaire qui sera appliqué.

Le maximum de professionnels doit être informé. Utiliser le relais des syndicats de professionnels ou autre structure professionnel (interprofession), des centres de formation et la presse locale.

Un courrier suivi d'une relance téléphonique pour les entreprises situées à proximité constitue aussi un bon moyen de s'assurer la participation d'un nombre minimum de personnes.

La collecte

Les apports de chaque entreprise sont pesés et une facture est établie immédiatement.



Accueil des professionnels sur le site du CFPPA de Mirecourt le 8/09/2006

Etablir une traçabilité

C'est le point de collecte qui gère l'enlèvement des déchets. Un bordereau de suivi des déchets dangereux est établi avec le prestataire

Le nouveau modèle de bordereau de suivi des déchets dangereux prévoit une annexe spécifique pour les apports en petites quantités. On renseigne dans cette annexe les entreprises qui ont fait un apport avec les quantités et les types de déchets apporté. Cette annexe est jointe au bordereau principal. Chaque entreprise peut ainsi bénéficier d'une copie et une traçabilité est établie.

Classe	Catégorie	Type de déchet	nomenclature	Situation au moment de la visite	Stockage des déchets	Destinataire
Déchets Dangereux	Aérosols	Bombes aérosol (+ divers dégrissant,...)	14 05 04			
	DEEE	Pièces électriques / électroniques DEEE	16 02 00			
		Vieux matériel bureautique et informatique DEEE	16 02 14			
		Cartouches imprimante abatteuses & bureaux	08 03 99			
		Emballages souillés	Bidons d'huile métalliques ou plastique (huile propre ou sale) de 200l	16 05 03		
		Bidons d'huile métalliques ou plastique (huile propre ou sale) inférieurs à 200l	16 05 03			
		Pot de peinture sales et fond de peinture	20 01 27			
	Huiles usagées	Huile « bio » usagées	13 01 12			
		Huiles hydrauliques de vidange	13 01 00			
		Huiles moteur et boîte de vitesse de vidange	13 02 00			
		Boues de dégraissage vapeur boues de séparateurs eau/hydrocarbures	13 05 02			
	Liquides divers	liquide de frein	16 01 13			
		Liquide de refroidissement moteur	16 01 14			
		Liquides aqueux de nettoyage de la plateforme de lavage (eau mélangée)	13 05 07			
	Matériels souillés	Cartouches de graisse	15 01 10			
		Chiffons gras, papier absorbant, poudre absorbante et sciure souillée	15 02 02			
		Filtres à huile et gasoil usagés	16 01 07			
		Flexibles gras sales	16 01 99			
	Piles et accu	Autres piles et accu	16 06 05			
		Batteries usagées de démarrage au plomb	16 06 01			
		Piles alcalines usagées	16 06 04			
		Piles boutons usagées	16 06 03			
	Solvant / détergents	Détergent Axis DP	16 10 02			
Solvant divers (déchet ménager)		20 01 13				
Solvant divers (fontaine dégraissante, etc.)		14 06 03				
Déchets Banals	Divers	EPI accessoires (casque, visière, atténuateur de bruit)	20 01 39			
		Extincteurs périmés	16 05 05			
		Filtres à air	16 01 99			
		Mobilier bureau	20 03 07			
		Pièce composite : joint et courroies	16 01 99			
		Plastiques divers (pare-chocs, carters, ...)	16 01 19			
		Poubelle bureau	20 03 01			
		Vêtement Chaussures, pantalons de sécurité,...	20 03 07			
	Emballages	Emballages bois, palettes	15 01 03			
		Emballages papiers, cartons	15 01 01			
		Emballages plastiques, polystyrènes propres	15 01 02			
	Ferraille	Carcasse de vieux engins (véhicule hors d'usage)	16 01 04			
		Chaînes et Guides de tronçonneuse	02 01 10			
		Câble de treuillage	02 01 10			
		Autres pièces mécaniques et ferraille de l'atelier	02 01 10			
	Pneumatiques	Pneus usagés et chambres à air	16 01 03			
	Verre	Verre	16 01 20			